

# Modification n° 2

datée du 23 juillet 2026



apportée au prospectus simplifié daté du 27 mars 2026

Desjardins Société de placement inc.

**TEL QUE PRÉCÉDEMMENT MODIFIÉ PAR LA MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 23 AVRIL 2026**

## **CONCERNANT LES PARTS DES FONDS SUIVANTS :**

### **FONDS DE REVENU**

Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2026 (parts de catégories C, F et D)  
Fonds Desjardins Obligations opportunités (parts de catégories A, K, I, C, F et D)  
Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement global (parts de catégorie PM)  
Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations environnementales\* (parts de catégorie PM)  
Fonds Desjardins Obligations mondiales de sociétés (parts de catégories A, K, C, F et D)  
Fonds Desjardins Obligations mondiales tactique (parts de catégorie PM)

### **FONDS ÉQUILIBRÉS**

Fonds Desjardins SociétéTerre Équilibré mondial\* (parts de catégories A, I, C, F et D)

### **FONDS D' ACTIONS CANADIENNES**

Fonds Desjardins Croissance de dividendes (parts de catégories A, K, T, L, I, C, R, F, S, D et W)  
Fonds Desjardins Actions canadiennes de revenu (parts de catégories A, K, T, L, I, C, R, F, S, D et W)

### **FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES**

Fonds Desjardins SociétéTerre Actions américaines\* (parts de catégorie PM)

### **FONDS D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES**

Fonds Desjardins SociétéTerre Actions internationales\* (parts de catégories A, K, C, F, D et W)  
Fonds Desjardins Actions mondiales croissance (parts de catégorie PM)  
Fonds Desjardins SociétéTerre Actions positives\* (parts de catégorie PM)

### **FONDS SPÉCIALISÉS**

Fonds Desjardins Infrastructures mondiales (parts de catégorie PM)

### **SOLUTIONS DE PLACEMENT**

Portefeuille Desjardins SociétéTerre Conservateur\* (parts de catégorie Z4)  
Portefeuille Desjardins SociétéTerre Équilibré\* (parts de catégorie Z5)

\* Le Fonds a recours à une approche d'investissement responsable.

## MODIFICATION N° 2 DATÉE DU 23 JUILLET 2026 AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 27 MARS 2026

Le prospectus simplifié des Fonds daté du 27 mars 2026 (le « prospectus simplifié »), tel que précédemment modifié par la modification n° 1 datée du 23 avril 2026, est par les présentes modifié à l'égard des Fonds par la présente modification n° 2 datée du 23 juillet 2026 (la « Modification n° 2 »). Des changements correspondants découlant de la Modification n° 2 sont également apportées à toute information pertinente figurant au prospectus simplifié et dans les Aperçus du fonds relatif aux Fonds, lesquels sont intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié.

Le prospectus simplifié doit être lu compte tenu des modifications et des renseignements complémentaires énoncés ci-après. Tous les termes définis ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus simplifié à moins qu'ils ne soient spécifiquement définis dans la présente Modification n° 2. Les renvois à des numéros de page correspondent aux numéros de pages de la version originale du prospectus simplifié.

### SOMMAIRE GÉNÉRAL

Les modifications énoncées dans la présente Modification n° 2 reflètent les changements décrits ci-dessous effectués à l'égard des Fonds.

#### 1. Fusion du Fonds Desjardins Croissance de dividendes avec le Fonds Desjardins Actions canadiennes de revenu

Le Gestionnaire prévoit fusionner le *Fonds Desjardins Croissance de dividendes* (le « Fonds cédant ») avec le *Fonds Desjardins Actions canadiennes de revenu* (le « Fonds recevant ») après la fermeture des bureaux à 16 h 00 (heure de l'Est), le ou vers le **13 novembre 2026** (la « date de la fusion »). Les porteurs de parts auront le droit de faire racheter ou d'échanger leurs parts du Fonds cédant jusqu'à la fermeture des bureaux le ou vers le **12 novembre 2026**, soit le jour précédent la date de la fusion.

En prévision de cette fusion, le Fonds cédant sera fermé à tout nouvel investisseur à compter de 16 h 00 (heure de l'Est) le ou vers le **24 août 2026** (la « date de fermeture »).

La fusion a été approuvée par le Comité d'examen indépendant des Fonds Desjardins (le « CEI ») et constituera un échange admissible avec report d'impôt. Sous réserve du respect des conditions applicables énoncées au Règlement 81-102, le Gestionnaire pourra procéder à la fusion proposée par l'envoi d'un préavis sans obtenir l'approbation au préalable des porteurs de parts du Fonds cédant. À la suite de la fusion, les porteurs de parts du Fonds cédant deviendront des porteurs de parts du Fonds recevant.

Conformément à la législation sur les valeurs mobilières applicable, les porteurs de parts concernés seront avisés au moins 60 jours avant la date de la fusion, le cas échéant. Le Gestionnaire assumera la totalité des frais et des charges liés à la fusion des Fonds susmentionnés.

#### 2. Fermeture et dissolution du Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2026 et du Fonds Desjardins SociéTerre Équilibré mondial

Le Gestionnaire a l'intention de procéder à la dissolution du *Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2026* et du *Fonds Desjardins SociéTerre Équilibré mondial*.

Le Gestionnaire prévoit effectuer les dissolutions des Fonds susmentionnés après la fermeture des bureaux à 16 h 00 (heure de l'Est) **le ou vers le 27 novembre 2026** (la « date de dissolution ») après quoi les Fonds cesseront d'exister. Les porteurs de parts concernés auront le droit de faire racheter ou d'échanger leurs parts jusqu'à la fermeture des bureaux à la date de dissolution.

En prévision de ces changements, le Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2026 et le Fonds Desjardins SociéTerre Équilibré mondial seront fermés à tout nouvel investisseur et à tout investissement additionnel, à l'exception des investissements par versements périodiques et ce, à compter de 16 h 00 (heure de l'Est) le ou vers le **24 août 2026** (la « date de fermeture »).

Conformément à la législation sur les valeurs mobilières applicable, les porteurs de parts concernés seront avisés au moins 60 jours avant la date de dissolution, le cas échéant. Le Gestionnaire assumera la totalité des frais et des charges liés à la fermeture et à la dissolution des Fonds susmentionnés.

#### 3. Fermeture et dissolution de certaines catégories de parts de Fonds Desjardins

Le Gestionnaire a l'intention de procéder à la dissolution de certaines catégories de parts de Fonds Desjardins (collectivement, les « parts dissoutes »), tel qu'illustré dans le tableau suivant:

| FONDS DESJARDINS                                          | CATÉGORIES DE PARTS DISSOUTES |
|-----------------------------------------------------------|-------------------------------|
| Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement global | PM                            |
| Fonds Desjardins SociéTerre Obligations environnementales | PM                            |
| Fonds Desjardins Obligations mondiales tactique           | PM                            |
| Fonds Desjardins SociéTerre Actions américaines           | PM                            |
| Fonds Desjardins Actions mondiales croissance             | PM                            |
| Fonds Desjardins SociéTerre Actions positives             | PM                            |
| Fonds Desjardins Infrastructures mondiales                | PM                            |
| Portefeuille Desjardins SociéTerre Conservateur           | Z4                            |
| Portefeuille Desjardins SociéTerre Équilibré              | Z5                            |
| Fonds Desjardins Obligations mondiales de sociétés        | A, K, C, F et D               |
| Fonds Desjardins SociéTerre Actions internationales       | A, K, C, F, D et W            |

Le Gestionnaire prévoit effectuer les dissolutions décrites ci-dessus après la fermeture des bureaux à 16 h 00 (heure de l'Est) le ou vers le **27 novembre 2026** (la « date de dissolution »). Les porteurs de parts des parts dissoutes auront le droit de faire racheter ou d'échanger leurs parts jusqu'à la fermeture des bureaux à la date de dissolution.

En prévision de ces dissolutions, les parts dissoutes seront fermées à tout nouvel investisseur et à tout investissement additionnel, à l'exception des investissements par versements périodiques et ce, à compter de 16 h 00 (heure de l'Est) le ou vers le **24 août 2026** (la « date de fermeture »).

Conformément à la législation sur les valeurs mobilières applicable, les porteurs de parts concernés seront avisés au moins 60 jours avant la date de dissolution, le cas échéant. Le Gestionnaire assumera la totalité des frais et des charges liés à la fermeture et à la dissolution des parts susmentionnés.

#### **4. Changements aux stratégies de placement du Fonds Desjardins Obligations opportunités**

Le Gestionnaire annonce un changement aux stratégies de placement du *Fonds Desjardins Obligations opportunités* afin d'ajuster le pourcentage maximal des actifs nets du Fonds qui pourrait être investi dans des obligations à rendement élevé, lequel sera abaissé de 30 % à 5 %.

***Le Gestionnaire se réserve le droit de reporter en totalité ou en partie la mise en œuvre des changements décrits dans la présente modification ou de s'abstenir d'effectuer l'un ou l'autre de ces changements.***

## CHANGEMENTS SPÉCIFIQUES

**1. Fusion du Fonds Desjardins Croissance de dividendes avec le Fonds Desjardins Actions canadiennes de revenu**

En prévision de la fermeture du Fonds Desjardins Croissance de dividendes et de sa fusion avec le Fonds Desjardins Actions Canadiennes de revenu, le prospectus simplifié est par les présentes modifié à l'égard de chaque Fonds comme suit :

- a) L'information concernant le Fonds cédant apparaissant dans la colonne « Événements majeurs » du tableau que l'on retrouve sous la rubrique « Noms, Formation et Antécédents des Fonds », de la partie B du prospectus simplifié, à la page 72, est modifiée à compter de la date de fermeture afin d'y ajouter l'information qui suit :

| FONDS / DATE DE CRÉATION                                                                  | ANCIENNE DÉNOMINATION | ÉVÉNEMENTS MAJEURS                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Fonds Desjardins Croissance de dividendes</b><br>Date de création : le 15 janvier 2009 |                       | Le 24 août 2026, le Gestionnaire a fermé le Fonds aux nouveaux investisseurs.<br>[...] |

- b) L'information concernant le Fonds recevant apparaissant dans la colonne « Événements majeurs » du tableau que l'on retrouve sous la rubrique « Noms, Formation et Antécédents des Fonds », de la partie B du prospectus simplifié, à la page 72, est modifiée à la date de la fusion afin d'y ajouter l'information qui suit :

| FONDS / DATE DE CRÉATION                                                                       | ANCIENNE DÉNOMINATION | ÉVÉNEMENTS MAJEURS                                                                                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Fonds Desjardins Actions canadiennes de revenu</b><br>Date de création : le 18 octobre 2013 |                       | Le 13 novembre 2026, le Fonds Desjardins Croissance de dividendes a fusionné avec le Fonds.<br>[...] |

- c) Le tableau introductif « Détails du Fonds » dans le document de profil du Fonds cédant, à la page 174 dans la partie B du prospectus simplifié est modifié à compter du 23 juillet 2026 par l'ajout de l'information suivante directement sous le tableau :

**AVIS** - Le Fonds sera fermé à tous les nouveaux investisseurs à compter de 16 h 00 (heure de l'Est) le ou vers le 24 août 2026. Le Gestionnaire prévoit fusionner le Fonds avec le Fonds Desjardins Actions canadiennes de revenu le ou vers le 13 novembre 2026. Un avis préalable de 60 jours sera envoyé aux détenteurs de parts, le cas échéant.

- d) Toutes les références et tous les renseignements relatifs au Fonds cédant figurant dans les parties A et B du prospectus simplifié seront supprimés une fois la fusion réalisée à la date de la fusion.

**2. Fermeture et dissolution du Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2026 et du Fonds Desjardins SociéTerre Équilibré mondial**

En prévision de la fermeture et de la dissolution des Fonds susmentionnés, le prospectus simplifié est par les présentes modifié à l'égard de chaque Fonds comme suit :

- a) L'information concernant chacun des Fonds apparaissant dans la colonne « Événements majeurs » du tableau que l'on retrouve sous la rubrique « Noms, Formation et Antécédents des Fonds », de la partie B du prospectus simplifié, à la page 72, est modifiée à compter de la date de fermeture afin d'y ajouter l'information qui suit :

| FONDS / DATE DE CRÉATION                                                                                       | ANCIENNE DÉNOMINATION | ÉVÉNEMENTS MAJEURS                                                                                                                                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2026</b><br>Date de création : le 18 novembre 2024 |                       | Le 24 août 2026, le Gestionnaire a fermé le Fonds aux nouveaux investisseurs et à tout investissement additionnel, à l'exception des investissements par versements périodiques.<br>[...] |
| <b>Fonds Desjardins SociéTerre Équilibré mondial</b><br>Date de création : le 11 avril 2022                    |                       | Le 24 août 2026, le Gestionnaire a fermé le Fonds aux nouveaux investisseurs et à tout investissement additionnel, à l'exception des investissements par versements périodiques.<br>[...] |

- b) Le tableau introductif « Détails du Fonds » dans chaque document de profil du Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2026 (page 102) et du Fonds Desjardins SociéTerre Équilibré mondial (page 171) est modifié par l'ajout de l'information suivante à la fin de chaque tableau introductif à compter du 23 juillet 2026 :

**AVIS** - Le Fonds sera fermé à tous les nouveaux investisseurs et à tout investissement additionnel sauf pour les versements périodiques à compter de 16 h 00 (heure de l'Est) le ou vers le 24 août 2026. Le Gestionnaire prévoit dissoudre le Fonds après la

## MODIFICATION N° 2 DATÉE DU 23 JUILLET 2026 AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 27 MARS 2026

*fermeture des bureaux à 16 h 00 (heure de l'Est) le ou vers le 27 novembre 2026. Un avis préalable de 60 jours sera envoyé aux porteurs de parts, le cas échéant.*

- c) Toutes les références et tous les renseignements relatifs au Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2026 et au Fonds Desjardins SociétéTerre Équilibré mondial figurant dans les parties A et B du prospectus simplifié seront supprimés une fois les dissolutions réalisées à la date de dissolution.

### 3. Fermeture et dissolution de certaines catégories de parts de Fonds Desjardins

En prévision de la fermeture et de la dissolution des parts dissoutes, le prospectus simplifié est par les présentes modifié à l'égard de chaque Fonds comme suit :

#### 1) Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement global (parts de catégorie PM)

- a) L'information apparaissant dans la colonne « Événements majeurs » du tableau que l'on retrouve sous la rubrique « Noms, Formation et Antécédents des Fonds », de la partie B du prospectus simplifié, à la page 72, est modifiée à compter de la date de fermeture afin d'y ajouter l'information qui suit :

| FONDS / DATE DE CRÉATION                                                                                      | ANCIENNE DÉNOMINATION                                                                                                                                              | ÉVÉNEMENTS MAJEURS                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement global</b><br><br>Date de création : le 12 janvier 2004 | Fonds Desjardins Obligations mondiales indexées à l'inflation avant le 8 juillet 2019<br><br>Fonds Desjardins Placements complémentaires avant le 24 novembre 2014 | <i>Le 24 août 2026, le Gestionnaire a fermé les parts de catégorie PM aux nouveaux investisseurs et à tout investissement additionnel, à l'exception des investissements par versements périodiques.</i><br><br>[...] |

- b) Le tableau introductif « Détails du Fonds » dans le document de profil du Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement global, à la page 122 de la partie B du prospectus simplifié, sera modifié par l'ajout de l'information suivante à la fin du tableau introductif à compter du 23 juillet 2026 :

**AVIS** - Les parts de catégorie PM seront fermées à tous les nouveaux investisseurs et à tout investissement additionnel sauf pour les versements périodiques à compter de 16 h 00 (heure de l'Est) le ou vers le 24 août 2026. Le Gestionnaire prévoit dissoudre les parts de catégorie PM après la fermeture des bureaux à 16 h 00 (heure de l'Est) le ou vers le 27 novembre 2026. Un avis préalable de 60 jours sera envoyé aux porteurs de parts, le cas échéant.

#### 2) Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations environnementales (parts de catégorie PM)

- a) L'information apparaissant dans la colonne « Événements majeurs » du tableau que l'on retrouve sous la rubrique « Noms, Formation et Antécédents des Fonds », de la partie B du prospectus simplifié, à la page 72, est modifiée à compter de la date de fermeture afin d'y ajouter l'information qui suit :

| FONDS / DATE DE CRÉATION                                                                                     | ANCIENNE DÉNOMINATION | ÉVÉNEMENTS MAJEURS                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations environnementales</b><br><br>Date de création : le 13 juin 2016 |                       | <i>Le 24 août 2026, le Gestionnaire a fermé les parts de catégorie PM aux nouveaux investisseurs et à tout investissement additionnel, à l'exception des investissements par versements périodiques.</i><br><br>[...] |

- b) Le tableau introductif « Détails du Fonds » dans le document de profil du Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations environnementales, à la page 125 de la partie B du prospectus simplifié, sera modifié par l'ajout de l'information suivante à la fin du tableau introductif à compter du 23 juillet 2026 :

**AVIS** - Les parts de catégorie PM seront fermées à tous les nouveaux investisseurs et à tout investissement additionnel sauf pour les versements périodiques à compter de 16 h 00 (heure de l'Est) le ou vers le 24 août 2026. Le Gestionnaire prévoit dissoudre les parts de catégorie PM après la fermeture des bureaux à 16 h 00 (heure de l'Est) le ou vers le 27 novembre 2026. Un avis préalable de 60 jours sera envoyé aux porteurs de parts, le cas échéant.

#### 3) Fonds Desjardins Obligations mondiales tactique (parts de catégorie PM)

- a) L'information apparaissant dans la colonne « Événements majeurs » du tableau que l'on retrouve sous la rubrique « Noms, Formation et Antécédents des Fonds », de la partie B du prospectus simplifié, à la page 72, est modifiée à compter de la date de fermeture afin d'y ajouter l'information qui suit :

| FONDS / DATE DE CRÉATION                                                                        | ANCIENNE DÉNOMINATION | ÉVÉNEMENTS MAJEURS                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Fonds Desjardins Obligations mondiales tactique</b><br>Date de création : le 18 octobre 2013 |                       | Le 24 août 2026, le Gestionnaire a fermé les parts de catégorie PM aux nouveaux investisseurs et à tout investissement additionnel, à l'exception des investissements par versements périodiques.<br><br>[...] |

- b) Le tableau introductif « Détails du Fonds » dans le document de profil du Fonds Desjardins Obligations mondiales tactique, à la page 144 de la partie B du prospectus simplifié, sera modifié par l'ajout de l'information suivante à la fin du tableau introductif à compter du 23 juillet 2026 :

***AVIS** - Les parts de catégorie PM seront fermées à tous les nouveaux investisseurs et à tout investissement additionnel sauf pour les versements périodiques à compter de 16 h 00 (heure de l'Est) le ou vers le 24 août 2026. Le Gestionnaire prévoit dissoudre les parts de catégorie PM après la fermeture des bureaux à 16 h 00 (heure de l'Est) le ou vers le 27 novembre 2026. Un avis préalable de 60 jours sera envoyé aux porteurs de parts, le cas échéant.*

**4) Fonds Desjardins SociéTerre Actions américaines (parts de catégorie PM)**

- a) L'information apparaissant dans la colonne « Événements majeurs » du tableau que l'on retrouve sous la rubrique « Noms, Formation et Antécédents des Fonds », de la partie B du prospectus simplifié, à la page 72, est modifiée à compter de la date de fermeture afin d'y ajouter l'information qui suit :

| FONDS / DATE DE CRÉATION                                                                     | ANCIENNE DÉNOMINATION | ÉVÉNEMENTS MAJEURS                                                                                                                                                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Fonds Desjardins SociéTerre Actions américaines</b><br>Date de création : le 13 juin 2016 |                       | Le 24 août 2026, le Gestionnaire a fermé les parts de catégorie PM aux nouveaux investisseurs et à tout investissement additionnel, à l'exception des investissements par versements périodiques.<br><br>[...] |

- b) Le tableau introductif « Détails du Fonds » dans le document de profil du Fonds Desjardins SociéTerre Actions américaines, à la page 198 de la partie B du prospectus simplifié, sera modifié par l'ajout de l'information suivante à la fin du tableau introductif à compter du 23 juillet 2026 :

***AVIS** - Les parts de catégorie PM seront fermées à tous les nouveaux investisseurs et à tout investissement additionnel sauf pour les versements périodiques à compter de 16 h 00 (heure de l'Est) le ou vers le 24 août 2026. Le Gestionnaire prévoit dissoudre les parts de catégorie PM après la fermeture des bureaux à 16 h 00 (heure de l'Est) le ou vers le 27 novembre 2026. Un avis préalable de 60 jours sera envoyé aux porteurs de parts, le cas échéant.*

**5) Fonds Desjardins Actions mondiales croissance (parts de catégorie PM)**

- a) L'information apparaissant dans la colonne « Événements majeurs » du tableau que l'on retrouve sous la rubrique « Noms, Formation et Antécédents des Fonds », de la partie B du prospectus simplifié, à la page 72, est modifiée à compter de la date de fermeture afin d'y ajouter l'information qui suit :

| FONDS / DATE DE CRÉATION                                                                      | ANCIENNE DÉNOMINATION | ÉVÉNEMENTS MAJEURS                                                                                                                                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Fonds Desjardins Actions mondiales croissance</b><br>Date de création : le 26 janvier 2015 |                       | Le 24 août 2026, le Gestionnaire a fermé les parts de catégorie PM aux nouveaux investisseurs et à tout investissement additionnel, à l'exception des investissements par versements périodiques.<br><br>[...] |

- b) Le tableau introductif « Détails du Fonds » dans le document de profil du Fonds Desjardins Actions mondiales croissance, à la page 218 de la partie B du prospectus simplifié, sera modifié par l'ajout de l'information suivante à la fin du tableau introductif à compter du 23 juillet 2026 :

***AVIS** - Les parts de catégorie PM seront fermées à tous les nouveaux investisseurs et à tout investissement additionnel sauf pour les versements périodiques à compter de 16 h 00 (heure de l'Est) le ou vers le 24 août 2026. Le Gestionnaire prévoit dissoudre les parts de catégorie PM après la fermeture des bureaux à 16 h 00 (heure de l'Est) le ou vers le 27 novembre 2026. Un avis préalable de 60 jours sera envoyé aux porteurs de parts, le cas échéant.*

**6) Fonds Desjardins SociéTerre Actions positives (parts de catégorie PM)**

- a) L'information apparaissant dans la colonne « Événements majeurs » du tableau que l'on retrouve sous la rubrique « Noms, Formation et Antécédents des Fonds », de la partie B du prospectus simplifié, à la page 72, est modifiée à compter de la date de fermeture afin d'y ajouter l'information qui suit :

| FONDS / DATE DE CRÉATION                                                                     | ANCIENNE DÉNOMINATION | ÉVÉNEMENTS MAJEURS                                                                                                                                                                                         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Fonds Desjardins SociéTerre Actions positives</b><br>Date de création : le 9 juillet 2018 |                       | Le 24 août 2026, le Gestionnaire a fermé les parts de catégorie PM aux nouveaux investisseurs et à tout investissement additionnel, à l'exception des investissements par versements périodiques.<br>[...] |

- b) Le tableau introductif « Détails du Fonds » dans le document de profil du Fonds Desjardins SociéTerre Actions positives, à la page 224 de la partie B du prospectus simplifié, sera modifié par l'ajout de l'information suivante à la fin du tableau introductif à compter du 23 juillet 2026 :

**AVIS** - Les parts de catégorie PM seront fermées à tous les nouveaux investisseurs et à tout investissement additionnel sauf pour les versements périodiques à compter de 16 h 00 (heure de l'Est) le ou vers le 24 août 2026. Le Gestionnaire prévoit dissoudre les parts de catégorie PM après la fermeture des bureaux à 16 h 00 (heure de l'Est) le ou vers le 27 novembre 2026. Un avis préalable de 60 jours sera envoyé aux porteurs de parts, le cas échéant.

**7) Fonds Desjardins Infrastructures mondiales (parts de catégorie PM)**

- a) L'information apparaissant dans la colonne « Événements majeurs » du tableau que l'on retrouve sous la rubrique « Noms, Formation et Antécédents des Fonds », de la partie B du prospectus simplifié, à la page 72, est modifiée à compter de la date de fermeture afin d'y ajouter l'information qui suit :

| FONDS / DATE DE CRÉATION                                                                   | ANCIENNE DÉNOMINATION | ÉVÉNEMENTS MAJEURS                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Fonds Desjardins Infrastructures mondiales</b><br>Date de création : le 18 octobre 2013 |                       | Le 24 août 2026, le Gestionnaire a fermé les parts de catégorie PM aux nouveaux investisseurs et à tout investissement additionnel, à l'exception des investissements par versements périodiques.<br>[...] |

- b) Le tableau introductif « Détails du Fonds » dans le document de profil du Fonds Desjardins Infrastructures mondiales, à la page 240 de la partie B du prospectus simplifié, sera modifié par l'ajout de l'information suivante à la fin du tableau introductif à compter du 23 juillet 2026 :

**AVIS** - Les parts de catégorie PM seront fermées à tous les nouveaux investisseurs et à tout investissement additionnel sauf pour les versements périodiques à compter de 16 h 00 (heure de l'Est) le ou vers le 24 août 2026. Le Gestionnaire prévoit dissoudre les parts de catégorie PM après la fermeture des bureaux à 16 h 00 (heure de l'Est) le ou vers le 27 novembre 2026. Un avis préalable de 60 jours sera envoyé aux porteurs de parts, le cas échéant.

**8) Portefeuille Desjardins SociéTerre Conservateur (parts de catégorie Z4)**

- a) L'information apparaissant dans la colonne « Événements majeurs » du tableau que l'on retrouve sous la rubrique « Noms, Formation et Antécédents des Fonds », de la partie B du prospectus simplifié, à la page 72, est modifiée à compter de la date de fermeture afin d'y ajouter l'information qui suit :

| FONDS / DATE DE CRÉATION                                                                        | ANCIENNE DÉNOMINATION                                                                                                           | ÉVÉNEMENTS MAJEURS                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Portefeuille Desjardins SociéTerre Conservateur</b><br>Date de création : le 15 janvier 2009 | Portefeuille SociéTerre Conservateur avant le 28 mars 2024<br>Portefeuille SociéTerre Sécuritaire boursier avant le 8 juin 2015 | Le 24 août 2026, le Gestionnaire a fermé les parts de catégorie Z4 aux nouveaux investisseurs et à tout investissement additionnel, à l'exception des investissements par versements périodiques.<br>[...] |

- b) Le tableau introductif « Détails du Fonds » dans le document de profil du Portefeuille Desjardins SociéTerre Conservateur, à la page 269 de la partie B du prospectus simplifié, sera modifié par l'ajout de l'information suivante à la fin du tableau introductif à compter du 23 juillet 2026 :

**AVIS** - Les parts de catégorie Z4 seront fermées à tous les nouveaux investisseurs et à tout investissement additionnel sauf pour les versements périodiques à compter de 16 h 00 (heure de l'Est) le ou vers le 24 août 2026. Le Gestionnaire prévoit dissoudre les parts de catégorie Z4 après la fermeture des bureaux à 16 h 00 (heure de l'Est) le ou vers le 27 novembre 2026. Un avis préalable de 60 jours sera envoyé aux porteurs de parts, le cas échéant.

**9) Portefeuille Desjardins SociéTerre Équilibré (parts de catégorie Z5)**

- a) L'information apparaissant dans la colonne « Événements majeurs » du tableau que l'on retrouve sous la rubrique « Noms, Formation et Antécédents des Fonds », de la partie B du prospectus simplifié, à la page 72, est modifiée à compter de la date de fermeture afin d'y ajouter l'information qui suit :

| FONDS / DATE DE CRÉATION                                                                     | ANCIENNE DÉNOMINATION                                   | ÉVÉNEMENTS MAJEURS                                                                                                                                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Portefeuille Desjardins SociéTerre Équilibré</b><br>Date de création : le 15 janvier 2009 | Portefeuille SociéTerre Équilibré avant le 28 mars 2024 | <i>Le 24 août 2026, le Gestionnaire a fermé les parts de catégorie Z5 aux nouveaux investisseurs et à tout investissement additionnel, à l'exception des investissements par versements périodiques.</i><br>[...] |

- b) Le tableau introductif « Détails du Fonds » dans le document de profil du Portefeuille Desjardins SociéTerre Équilibré, à la page 276 de la partie B du prospectus simplifié, sera modifié par l'ajout de l'information suivante à la fin du tableau introductif à compter du 23 juillet 2026 :

**AVIS** - Les parts de catégorie Z5 seront fermées à tous les nouveaux investisseurs et à tout investissement additionnel sauf pour les versements périodiques à compter de 16 h 00 (heure de l'Est) le ou vers le 24 août 2026. Le Gestionnaire prévoit dissoudre les parts de catégorie Z5 après la fermeture des bureaux à 16 h 00 (heure de l'Est) le ou vers le 27 novembre 2026. Un avis préalable de 60 jours sera envoyé aux porteurs de parts, le cas échéant.

#### 10) Fonds Desjardins Obligations mondiales de sociétés (parts de catégories A, K, C, F et D)

- a) L'information apparaissant dans la colonne « Événements majeurs » du tableau que l'on retrouve sous la rubrique « Noms, Formation et Antécédents des Fonds », de la partie B du prospectus simplifié, à la page 72, est modifiée à compter de la date de fermeture afin d'y ajouter l'information qui suit :

| FONDS / DATE DE CRÉATION                                                                           | ANCIENNE DÉNOMINATION | ÉVÉNEMENTS MAJEURS                                                                                                                                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Fonds Desjardins Obligations mondiales de sociétés</b><br>Date de création : le 18 octobre 2013 |                       | <i>Le 24 août 2026, le Gestionnaire a fermé les parts de catégories A, K, C, F et D aux nouveaux investisseurs et à tout investissement additionnel, à l'exception des investissements par versements périodiques.</i><br>[...] |

- b) Le tableau introductif « Détails du Fonds » dans le document de profil du Fonds Desjardins Obligations mondiales de sociétés, à la page 132 de la partie B du prospectus simplifié, sera modifié par l'ajout de l'information suivante à la fin du tableau introductif à compter du 23 juillet 2026 :

**AVIS** - Les parts de catégories A, K, C, F et D seront fermées à tous les nouveaux investisseurs et à tout investissement additionnel sauf pour les versements périodiques à compter de 16 h 00 (heure de l'Est) le ou vers le 24 août 2026. Le Gestionnaire prévoit dissoudre les parts de catégories A, K, C, F et D après la fermeture des bureaux à 16 h 00 (heure de l'Est) le ou vers le 27 novembre 2026. Un avis préalable de 60 jours sera envoyé aux porteurs de parts, le cas échéant.

- c) La section « Frais totaux chargés par le Gestionnaire » du tableau « Frais et charges payables par les Fonds » de la rubrique « Frais » de la partie A, à la page 30, est modifiée afin d'indiquer les frais de gestion et d'administration fixes maximaux payable par un investisseur en parts de catégorie I pour le Fonds Desjardins Obligations mondiales de sociétés à compter de la date de dissolution, comme suit:

| FRAIS TOTAUX CHARGÉS PAR LE GESTIONNAIRE                                                                                                                          |                                      |                                                     |                                                                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                   | FRAIS DE GESTION<br>AVANT TAXES<br>% | FRAIS<br>D'ADMINISTRATION<br>FIXES AVANT TAXES<br>% | FRAIS TOTAUX<br>CHARGÉS PAR LE<br>GESTIONNAIRE<br>AVANT TAXES<br>% |
|                                                                                                                                                                   | (1)                                  | (2)                                                 | (1) + (2)                                                          |
| <b>Fonds Desjardins (parts de catégories A, T, I*, C et R)</b>                                                                                                    |                                      |                                                     |                                                                    |
| Obligations mondiales de sociétés (parts de catégorie I*)                                                                                                         | *                                    | *                                                   | *                                                                  |
| [...]                                                                                                                                                             |                                      |                                                     |                                                                    |
| Pour les Fonds suivants, les frais de gestion et d'administration maximaux payables par un investisseur en parts de catégorie I sont les suivants (avant taxes) : |                                      |                                                     |                                                                    |
| [...]                                                                                                                                                             |                                      |                                                     |                                                                    |
| — Fonds Desjardins Obligations mondiales de sociétés (parts de catégorie I) : 1,10 % de frais de gestion et 0,15 % de frais d'administration;                     |                                      |                                                     |                                                                    |
| [...]                                                                                                                                                             |                                      |                                                     |                                                                    |

#### 11) Fonds Desjardins SociéTerre Actions internationales (parts de catégories A, K, C, F, D et W)

- a) L'information apparaissant dans la colonne « Événements majeurs » du tableau que l'on retrouve sous la rubrique « Noms, Formation et Antécédents des Fonds », de la partie B du prospectus simplifié, à la page 72, est modifiée à compter de la date de fermeture afin d'y ajouter l'information qui suit :

| FONDS / DATE DE CRÉATION                                                                             | ANCIENNE DÉNOMINATION | ÉVÉNEMENTS MAJEURS                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Fonds Desjardins SociétéTerre Actions internationales</b><br>Date de création : le 9 juillet 2018 |                       | Le 24 août 2026, le Gestionnaire a fermé les parts de catégories A, K, C, F, D et W aux nouveaux investisseurs et à tout investissement additionnel, à l'exception des investissements par versements périodiques.<br>[...] |

- b) Le tableau introductif « Détails du Fonds » dans le document de profil du Fonds Desjardins SociétéTerre Actions internationales, à la page 206 de la partie B du prospectus simplifié, sera modifié par l'ajout de l'information suivante à la fin du tableau introductif à compter du 23 juillet 2026 :

**AVIS** - Les parts de catégories A, K, C, F, D et W seront fermées à tous les nouveaux investisseurs et à tout investissement additionnel sauf pour les versements périodiques à compter de 16 h 00 (heure de l'Est) le ou vers le 24 août 2026. Le Gestionnaire prévoit dissoudre les parts de catégories A, K, C, F, D et W après la fermeture des bureaux à 16 h 00 (heure de l'Est) le ou vers le 27 novembre 2026. Un avis préalable de 60 jours sera envoyé aux porteurs de parts, le cas échéant.

- c) La section « Frais totaux chargés par le Gestionnaire » du tableau « Frais et charges payables par les Fonds » de la rubrique « Frais » de la partie A, à la page 30, est modifiée afin d'indiquer les frais de gestion et d'administration fixes maximaux payable par un investisseur en parts de catégorie I pour le Fonds Desjardins SociétéTerre Actions internationales à compter de la date de dissolution, comme suit:

| FRAIS TOTAUX CHARGÉS PAR LE GESTIONNAIRE                                                                                                                          |                                      |                                                     |                                                                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                   | FRAIS DE GESTION<br>AVANT TAXES<br>% | FRAIS<br>D'ADMINISTRATION<br>FIXES AVANT TAXES<br>% | FRAIS TOTAUX<br>CHARGÉS PAR LE<br>GESTIONNAIRE<br>AVANT TAXES<br>% |
|                                                                                                                                                                   | (1)                                  | (2)                                                 | (1) + (2)                                                          |
| <b>Fonds Desjardins (parts de catégories A, T, I*, C et R)</b>                                                                                                    |                                      |                                                     |                                                                    |
| SociétéTerre Actions internationales (parts de catégorie I*)                                                                                                      | *                                    | *                                                   | *                                                                  |
| [...]                                                                                                                                                             |                                      |                                                     |                                                                    |
| Pour les Fonds suivants, les frais de gestion et d'administration maximaux payables par un investisseur en parts de catégorie I sont les suivants (avant taxes) : |                                      |                                                     |                                                                    |
| [...]                                                                                                                                                             |                                      |                                                     |                                                                    |
| — Fonds Desjardins SociétéTerre Actions internationales (parts de catégorie I) : 1,75 % de frais de gestion et 0,22 % de frais d'administration;                  |                                      |                                                     |                                                                    |
| [...]                                                                                                                                                             |                                      |                                                     |                                                                    |

#### 4. Changements aux stratégies de placement du Fonds Desjardins Obligations opportunités

Les stratégies de placement du Fonds Desjardins Obligations opportunités sont modifiées par le Gestionnaire afin d'ajuster le seuil applicable aux investissements dans des obligations à rendement élevé.

En conséquence, le quatrième paragraphe de la section « Stratégies de placement » sous la rubrique « Quels types de placements le fonds fait-il ? » à la page 112 de la partie B du prospectus simplifié est supprimé et remplacé par le paragraphe suivant :

*Le Fonds peut investir jusqu'à 25% de ses actifs nets dans des titres étrangers et jusqu'à 5% de ses actifs nets dans les obligations à rendement élevé.*

#### DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation par rapport à toute souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat d'achat et un remboursement ou, dans certains cas, des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus simplifié, une notice annuelle, un aperçu du fonds ou des états financiers contenant des informations fausses ou trompeuses. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, veuillez-vous reporter aux dispositions applicables de la législation sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consulter un conseiller juridique.

## ATTESTATIONS DES FONDS, DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR

### FONDS DE REVENU

Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2026 (parts de catégories C, F et D)

Fonds Desjardins Obligations opportunités (parts de catégories A, K, I, C, F et D)

Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement global (parts de catégorie PM)

Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations environnementales\* (parts de catégorie PM)

Fonds Desjardins Obligations mondiales de sociétés (parts de catégories A, K, C, F et D)

Fonds Desjardins Obligations mondiales tactique (parts de catégorie PM)

### FONDS ÉQUILIBRÉS

Fonds Desjardins SociétéTerre Équilibré mondial\* (parts de catégories A, I, C, F et D)

### FONDS D'ACTIONS CANADIENNES

Fonds Desjardins Croissance de dividendes (parts de catégories A, K, T, L, I, C, R, F, S, D et W)

Fonds Desjardins Actions canadiennes de revenu (parts de catégories A, K, T, L, I, C, R, F, S, D et W)

### FONDS D'ACTIONS AMÉRICAINES

Fonds Desjardins SociétéTerre Actions américaines\* (parts de catégorie PM)

### FONDS D'ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

Fonds Desjardins SociétéTerre Actions internationales\* (parts de catégories A, K, C, F, D et W)

Fonds Desjardins Actions mondiales croissance (parts de catégorie PM)

Fonds Desjardins SociétéTerre Actions positives\* (parts de catégorie PM)

### FONDS SPÉCIALISÉS

Fonds Desjardins Infrastructures mondiales (parts de catégorie PM)

### SOLUTIONS DE PLACEMENT

Portefeuille Desjardins SociétéTerre Conservateur\* (parts de catégorie Z4)

Portefeuille Desjardins SociétéTerre Équilibré\* (parts de catégorie Z5)

\* Le Fonds a recours à une approche d'investissement responsable.

(collectivement, les « Fonds »)

La présente Modification n°2 datée du 23 juillet 2026 et le prospectus simplifié daté du 27 mars 2026, tel que précédemment modifié par la Modification n°1 datée du 23 avril 2026, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, en sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, en sa version modifiée, conformément à la législation sur les valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

**FAIT** le 23 juillet 2026.

**DESJARDINS SOCIÉTÉ DE PLACEMENT INC.** à titre de Gestionnaire et de promoteur des Fonds ainsi que pour et au nom du fiduciaire des Fonds.

(signé) « Frederick Tremblay »

Frédéric Tremblay, Président et Chef de l'exploitation

(signant en qualité de chef de la direction)

(signé) « Mikoua Davidson »

Mikoua Davidson, Cheffe des finances

Au nom du conseil d'administration de Desjardins Société de placement inc. en sa qualité de Gestionnaire et de promoteur des Fonds ainsi que pour et au nom du fiduciaire des Fonds.

(signé) « Lorraine Talbot »

Lorraine Talbot

Administratrice

(signé) « Roland Sakha »

Roland Sakha

Administrateur



**Desjardins Société de placement inc.**

Service à la clientèle des Fonds Desjardins

514 286-3499 (pour la région de Montréal)

1 866 666-1280

[info.fondsdesjardins@desjardins.com](mailto:info.fondsdesjardins@desjardins.com)

**[fondsdesjardins.com](http://fondsdesjardins.com)**

